

COMMISSION DES ARTS, DE LA CULTURE, DES LETTRES ET DU PATRIMOINE

PROCÈS-VERBAL – PUBLIC

Tenue à Gatineau, **LE JEUDI 25 SEPTEMBRE 2014**

Ateliers du Théâtre de l'Île, 160, rue Leduc

PRÉSENCES :

Madame Mireille Apollon, présidente et conseillère municipale
Madame Louise Boudrias, conseillère municipale

Monsieur Roger Blanchette, membre citoyen
Madame Laurence Boucher-Meilleur, membre citoyenne
Monsieur Jacques Clément, membre citoyen
Madame Martine Gaudet, membre citoyenne
Monsieur Pierre-Edmond Lalonde, membre citoyen
Madame Hélène Larouche, membre citoyenne
Madame Maud Laverdière, membre citoyenne
Madame Emma Stella Likassa, membre citoyenne
Madame Valérie Mandia, membre citoyenne
Madame Dominique Savard, membre citoyenne
Monsieur John Willis, membre citoyen

Madame Anne-Marie Gendron, personne-ressource M.C.C.
Mathieu Boissinot, coordonnateur de projets en design urbain par intérim

Monsieur Louis Cabral, directeur – Arts, culture et lettres
Madame Diane Lemelin, secrétaire – Arts, culture et lettres

ABSENCES MOTIVÉES :

Madame Johanne Couture, membre citoyenne
Monsieur Alain Roy, membre citoyen
Madame Julie Martineau, personne-ressource C.R.C.O.

ABSENCE :

Monsieur Cédric Tessier, conseiller municipal
Monsieur Yvon Dallaire, responsable - Section aménagement et design urbain

INVITÉS :

Monsieur Jacques Briand, chef de division
Monsieur Louis Patric Comeau, agent de développement pour la diversité culturelle
Membres de la Coopérative du Centre interculturel

1. Mot de la présidente

La rencontre publique débute à 18 h 20.

Madame la Présidente souhaite la bienvenue aux invités.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Maud Laverdière et appuyé par madame Martine Gaudet d'accepter l'ordre du jour avec les ajouts suivants au point 10 - Varia :

- a) Revitalisation de la gare de Masson
- b) Comité de toponymie

3. Adoption du procès-verbal de la rencontre publique du 2 juin 2014

Il est proposé par monsieur Pierre-Edmond Lalonde et appuyé par monsieur Jacques Clément que le procès-verbal de la rencontre publique du 2 juin 2014 soit accepté tel que présenté.

3.1 Suivis

5. *Projet Recycl'Art*

Le Service des arts, de la culture et des lettres accompagne l'organisme dans la planification d'une programmation pour 2015. Le processus suit son cours.

6. *Actualisation de la Politique d'acquisition de la collection permanente (Valérie Camden)*

Suite à la recommandation des membres de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine, le Service des arts, de la culture et des lettres finalise actuellement la documentation de présentation à déposer aux membres du conseil municipal à la fin d'octobre 2014.

8. *Varia*

- a) La proposition de modification de l'horaire des rencontres de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine est appliquée dès cette présente rencontre, soit de commencer le huis clos à 18 h et la séance publique à 18 h 30.
- c) Comme le calendrier des rencontres de la Commission doit être transmis au Service du Greffe en fin d'année précédente, il est difficile de prévoir être dans un secteur en fonction de l'évolution de dossiers à prévoir à l'ordre du jour. Une planification annuelle des grands dossiers pourra permettre ce genre programmation.
 - Il est mentionné que lors des affichages des rencontres des Comités et Commissions de la Ville de Gatineau dans le journal, on n'y retrouve pas ceux de la Commission des arts. Une vérification sera faite auprès du Service du greffe, responsable de ce dossier.
 - Monsieur Jacques Clément s'interroge sur l'avancement du dossier présenté le 14 avril dernier par l'organisme Mixmédiarts. Monsieur Cabral confirme que l'organisme est en démarchage d'appuis financiers pour la réalisation du projet en 2015 et que le Service des arts l'accompagne dans le processus de développement du projet.
 - Les membres souhaitent connaître le bilan du projet pilote de l'animation de rues dans le centre-ville présenté le 14 mai dernier. Comme le projet prend fin le 15 octobre, ce bilan pourrait être disponible pour la prochaine rencontre de la Commission. Pour l'instant, nous pouvons qualifier ce projet de réussite.

4. Parole au public

Aucun commentaire du public.

5. Modalités de retard au Programme de soutien aux organismes culturels pour 2015

En raison d'un nombre élevé de retards dans le dossier du Programme de soutien aux organismes culturels connu dans les dernières années, la recommandation entérinée par le conseil municipal (CM-2011-116) avait été d'accepter le dépôt de la demande, mais d'appliquer une pénalité de 50 % à l'aide financière normalement accordée à l'organisme.

M. Cabral souhaite créer un comité composé de deux membres de la Commission afin de revoir cette directive. Il est donc proposé de confier au comité d'étude des demandes de soutien 2015 constitué de deux membres de la Commission de réfléchir à cette notion.

Les deux membres identifiés pour ce comité sont monsieur Roger Blanchette, membre de ce comité pour l'édition 2014 et madame Maud Laverdière pour une première participation.

La recommandation de ce comité sera présentée lors de la présentation du soutien proposé aux organismes culturels pour 2015 à la rencontre à huis clos du 1^{er} décembre.

6. Centre interculturel (Lizette Rodriguez)

Madame Lizette Rodriguez, personne-ressource de la Ville de Gatineau dans le dossier du Centre interculturel nous présente les membres de conseil d'administration de la Coopérative du Centre interculturel.

Madame Céline Auclair du Centre d'Innovation des Premiers Peuples, présidente
Monsieur Robert Mayrand du Service Intégration Travail Outaouais, vice-président

Madame Claude-Yvette Akoun de l'Association des femmes immigrantes de l'Outaouais, secrétaire
Monsieur Bato Redzovic de l'Accueil-Parrainage Outaouais, administrateur
Monsieur Pierre Legros de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, administrateur
Monsieur Jean-Claude Desnoyers de l'Alliance autochtone du Québec, administrateur (absent)
Monsieur Cristian Penca du ministère de l'Immigration de la Diversité et de l'Inclusion, personne-ressource
Monsieur Mathieu Lapalme, architecte de la firme Lapalme Rheault architectes +associés - consultant externe

Madame Auclair nous présente le projet du futur Centre interculturel.

Historique du projet

Le concept de centre interculturel à Gatineau a émergé durant les consultations citoyennes organisées en 2007 et en 2011. La recommandation des participants était de créer un centre interculturel dans le but d'encourager les échanges entre les différentes communautés et de promouvoir la diversité culturelle à l'ensemble des Gatinois.

Un premier comité de pilotage a vu le jour en septembre 2012. Les organismes consultés couvrent les secteurs publics, parapublics, privés, à but non lucratif qui œuvrent auprès des personnes immigrantes, des membres de la société d'accueil, de nouveaux arrivants, des représentants d'organisations autochtones, des associations de communautés culturelles. S'en est suivi la constitution d'une coopérative de solidarité en octobre 2013 et la mise en place d'un plan d'action afin de guider le développement du projet.

Mission de la coopérative

Le Centre interculturel de Gatineau est un lieu de rencontres entre les Gatinoises et les Gatinois de toutes origines qui a pour but de susciter le dialogue, la compréhension et le rapprochement interculturel. Les principaux objectifs de ce Centre sont de permettre la rencontre entre les nouveaux Gatinois et les Gatinois établis depuis longue date, et de favoriser le « travail ensemble » de tous les organismes qui œuvrent dans le domaine de la diversité culturelle.

Ils ont identifié cinq grands axes d'intervention :

1. Lieu de convergence pour la population de Gatineau;
2. Espace de mixité culturelle, de découverte et d'appréciation de la diversité culturelle;
3. Incubateur d'entreprises;
4. Médium de concertation et de consultation;
5. Espace d'hébergement pour les organismes œuvrant en diversité culturelle.

Monsieur Mathieu Lapalme, architecte de la firme Lapalme Rheault architectes +associés nous présente le programme fonctionnel et technique du projet.

Le programme fonctionnel et technique (PFT) est une approche méthodologique qui permet de définir et de formuler clairement l'envergure et la portée des besoins fonctionnels, opérationnels et techniques, et de déterminer les coûts du projet à réaliser.

Lors de la mise à l'étude, pour l'équipe de conception du projet, le PFT représente le document de référence pour la conception et la construction du projet.

Le choix du site s'est fait à partir des items suivants :

- Le contexte historique;
- Le contexte culturel du milieu environnant le site du projet;
- L'intégration urbaine en fonction de la planification urbaine municipale et les développements d'urbanisme applicables au projet;
- Les accès au site (piéton, transport en commun, accès véhicule, transports alternatifs, etc.)

Les éléments considérés lors de l'évaluation comparative des sites potentiels ont été les critères opérationnels, d'intégration urbaine support du milieu, d'échéancier et financier.

Basé sur ces critères d'évaluations, sur une vision de développement à court et moyen terme, selon les rencontres et entrevues avec le comité d'administration de la coopérative de solidarité ainsi qu'avec les diverses communautés impliquées, il a été déterminé que le site le plus propice à recevoir le futur Centre interculturel serait sur le site du Domaine Scott-Fairview au 100, rue Gamelin.

L'ancienne ferme expérimentale (bâtiment #9) construite en 1967 constitue un élément patrimonial d'intérêt et une structure imposante sur le site. Celui-ci logeait temporairement un collège d'enseignement.

La transformation et la mise en conformité de ce bâtiment seront nettement plus faciles à réaliser s'il conserve des fonctions simples à l'intérieur de celui-ci. Alors il est suggéré que seules les fonctions de salle de rencontre, salle de formation et bureaux se retrouvent à l'intérieur du bâtiment #9. On suggère que les autres espaces et fonctions requises pour les besoins du centre soient localisés dans un nouvel espace à proximité de ce bâtiment et relié physiquement à celui-ci. Il est proposé que ce nouveau bâtiment (ou pavillon) soit situé à l'endroit où se retrouvait historiquement le bâtiment #11. Ceci aidera à augmenter la présence sur rue de ce nouveau centre.

Monsieur Lapalme décrit l'accessibilité au site par le transport en commun, les pistes cyclables et piétonnières.

Le développement du site doit s'inscrire dans une perspective de conservation et de mise en valeur publique. Les lieux doivent permettre d'attirer une clientèle à la recherche d'un milieu de vie de qualité et ainsi contribuer à la revitalisation des villages urbains et à l'essor général de la ville. Le projet doit s'inscrire dans une vision régionale à plusieurs dimensions. Le site doit s'épanouir pleinement dans son environnement tout en tirant profit de ses richesses. Il doit renforcer sa qualité d'oasis en milieu urbain ainsi que son unicité. Il doit consolider un statut identitaire significatif et favoriser le sentiment d'appartenance des citoyens.

On nous présente le sommaire des espaces et leur fonction. Entrée, grand hall, café et espace commercial, secteur jeunesse, bureaux et salle de formation, cuisines (communautaire et commerciale), garderie, bureaux incubateurs d'entreprises ainsi que les espaces fonctionnels (toilettes, salle électrique et mécanique, etc.).

Échéancier global du projet

		Durée
A.Phase de planification	Réalisation et mise en place du PFT	5 mois
	Mise en place du financement	À déterminer
B.Phase de réalisation	Phase de l'esquisse	4 mois
	Phase du dossier préliminaire	2 mois
	Phase du dossier définitif	5 mois
	Phase de l'appel d'offres	1 mois
	Période des travaux de construction	10 à 15 mois
C.Phase de l'exploitation	Exploitation du bâtiment	12 mois ou plus
Durée globale minimale anticipée pour la réalisation du projet		27 mois

Estimation du coût du projet

Item	Coût estimé
Transaction immobilière	À déterminer
Architecture	
Restauration du bâtiment existant (allocation selon certaines sources d'information, dont la Ville de Gatineau)	2 500 000 \$
Agrandissement	1 600 000 \$
Mécanique du bâtiment	
Plomberie	200 000 \$
HVAC	300 000 \$
Protection incendie	70 000 \$
Électricité	250 000 \$
Structure	275 000 \$
Civil	135 000 \$
Frais de contingents	800 000 \$
Mobilier, équipement et ressources informationnelles (allocation)	150 000 \$
Frais divers (honoraires professionnels, permis de construction, études environnementales, etc.)	380 000 \$
Sous-total estimé du coût des travaux (taxes exclues)	6 660 000 \$

La coopérative de solidarité du Centre interculturel souhaite obtenir une recommandation favorable de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine afin de poursuivre le travail préparatoire dans le but ultime de présenter leur projet au conseil municipal en 2015.

Suite aux discussions, les membres accueillent favorablement ce projet.

Monsieur Cabral souhaite que le groupe soit accompagné par le développement économique CLD Gatineau et que dans le plan d'affaires soit la prochaine étape. Afin d'y intégrer le montage financier et la capacité de faire en sorte que ce projet puisse, dans la mesure où des organismes facilitent l'intégration des immigrants en emploi, l'accueil de personnes qui réintègrent le marché du travail donc en lien avec l'économie sociale, pourra bénéficier de programmes gouvernementaux.

Il est proposé par madame Martine Gaudet et appuyé par monsieur Roger Blanchette d'accepter l'idée du projet préliminaire d'un Centre interculturel sur le site du 100, rue Gamelin afin de permettre à la Coopérative de poursuivre le travail de développement. Le plan d'affaires et l'évaluation du potentiel de fréquentation du Centre seront nécessaires avant toute confirmation d'appui financier de la part de la Ville de Gatineau.

7. Concept d'interprétation de l'Auberge Symmes (Jacques Briand)

Jacques Briand, chef de la Division de l'animation culturelle du Service des arts, de la culture et des lettres avec la complicité de monsieur Roger Blanchette présente l'état d'avancement du projet de renouvellement de l'exposition permanente du Musée de l'Auberge Symmes.

Historique du dossier

En 2003, la Ville de Gatineau identifiait dans sa politique culturelle la réalisation d'une étude et d'un plan d'action en matière de diffusion muséale à Gatineau.

En 2009, suite à la réalisation de l'étude Muséoconseil en 2005 qui souligne la nécessité de renouveler et de professionnaliser les expositions de la Société d'histoire de Buckingham et du Musée de l'Auberge Symmes, une étude avec Cultura jette les bases des concepts d'interprétation des deux institutions.

En 2012, le Réseau du patrimoine gatinois signe une entente pour la coordination de la réalisation des deux projets d'une valeur de 472 000 \$.

Le premier projet est inauguré à la Société d'histoire de Buckingham en 2013, *Buckingham, ville énergie*.

Cette exposition fait valoir le rôle joué par l'énergie dans le développement social, économique et culturel de la communauté de la Basse-Lièvre et de l'Outaouais. Elle présente plus de 150 photos et quelque 40 objets. Elle est agrémentée d'un parcours éducatif et virtuel et offre un espace multifonctionnel.

Ce projet a été rendu possible grâce à une collaboration entre la Ville de Gatineau, le Réseau du patrimoine gatinois et la Société d'histoire de Buckingham dans un investissement de 198 000 \$.

Pour sa part, l'exposition du Musée de l'Auberge Symmes compte un investissement de 287 000 \$ et 170 000\$ du MCCQ et l'échéancier de réalisation est de mai 2014 à juin 2015.

Le comité de travail est composé de trois représentants du Musée, deux de la Ville de Gatineau et un représentant du Réseau.

La réalisation du projet a été confiée à la firme La Bande à Paul et la muséologue Geneviève Murray. Ce projet s'inscrit dans une démarche concertée, ponctuée de séances de travail avec les consultants et le comité. Une infolettre sert également pour informer mensuellement les partenaires de l'évolution du projet.

Scénario préliminaire

L'auberge Symmes, fenêtre sur l'Outaouais

À travers des personnages historiques significatifs et représentatifs pour la ville et la région, l'exposition traitera :

- De l'histoire du site de l'auberge Symmes comme un lieu stratégique, et ce, depuis plusieurs millénaires.
- Des fonctions de la rivière et de la forêt dans le développement d'Aylmer et de l'Outaouais.

Sous un angle local ou régional, le parcours de l'exposition propose d'aborder les thématiques des Algonquins, des explorateurs, de l'auberge Symmes, de l'industrie du bois, des bateaux à vapeur, du divertissement et du loisir.

L'exposition sera présentée en français et en anglais, mais il est proposé par madame Anne-Marie Gendron que la section de l'exposition qui traite des autochtones, les textes puissent également être traduits dans la langue algonquienne.

Monsieur Blanchette souhaite l'ajout d'un volet scolaire dans la perspective où le Musée récupère l'utilisation de tous les étages de la maison.

L'information de l'exposition sera disponible via un dépliant ainsi que dans un site web.

8. Règlement de citation - secteur Buckingham (Mathieu Boissinot)

Mathieu Boissinot, coordonnateur de projets en design urbain par intérim au Service de l'urbanisme présente la citation d'un site patrimonial dans le secteur de Buckingham.

Dans un contexte de planification et suite à l'élaboration :

- Du plan d'urbanisme en 2005 ;
- Du plan d'action de la politique du patrimoine en 2013 ;
- Des orientations du schéma d'aménagement et de développement en 2014 ;

et la prise en compte d'une étude des milieux patrimoniaux Buckingham et Masson-Angers en 2006 et de l'inventaire du patrimoine bâti par l'historien-consultant Bergeron Gagnon inc. en 2008 ;

Le plan stratégique municipal 2009-2014 identifie la :

Directive A : Une gestion durable du patrimoine naturel et bâti

Directive C : Une mosaïque de villages urbains et de milieux de vie champêtre

La citation d'un site du patrimoine est une mesure réglementaire de protection prévue à la Loi sur le patrimoine culturel (LPC). Elle donne le pouvoir à la municipalité d'empêcher la démolition, l'altération dénaturante, la transformation irréversible d'un site présentant un intérêt dont l'importance est reconnue par la collectivité.

Le projet de citation du site patrimonial dans le secteur de Buckingham est identifié *Site du patrimoine Maclaren* et contient 97 propriétés dans un quadrilatère entre les rues Maclaren, Georges, Bridge et Kenny.

Toponymie

Site du patrimoine Maclaren : basé sur la famille Maclaren et leur monopole dans l'industrie du bois. Cette appellation a été validée et recommandée par la Société d'histoire de Buckingham et par le comité de toponymie municipal le 27 juin 2013.

Les raisons de protéger à Buckingham sont particulièrement :

- pour améliorer la connaissance, la protection et la mise en valeur des biens à valeur patrimoniale sur le territoire de Buckingham ;
- parce qu'aucune protection patrimoniale n'est présente actuellement dans ce secteur ;
- parce que l'encadrement réglementaire actuel (zonage et PIIA d'ancienne génération) est trop général et ne reflète pas les caractéristiques patrimoniales du secteur ;
- parce que les nombreuses valeurs patrimoniales du secteur de Buckingham justifient cette protection et présentent un intérêt pour le public.

Le secteur de Buckingham a ses propres valeurs patrimoniales au niveau historique, identitaire, ethnologique, emblématique, paysagère et architecturale.

Cette citation a des effets positifs pour la communauté. Elle permet de :

- donner aux citoyens un motif de fierté, d'appropriation et un sentiment d'appartenance ;
- maintenir la mémoire collective ;
- offrir aux résidents un environnement où sont protégés les éléments anciens chers à la communauté ;
- reconnaître officiellement la valeur culturelle du bien cité et de son environnement.

Au niveau économique, elle incite à la restauration du parc immobilier et contribue à l'augmentation de la valeur des propriétés patrimoniales. Elle encourage le développement d'activités d'interprétation à l'intention des citoyens et des touristes et stimule l'économie locale.

Une citation favorise la conservation et la mise en valeur du patrimoine local et permet de maintenir et d'améliorer le cadre de vie et la qualité visuelle du paysage architectural.

Monsieur Boissinot identifie les avantages et responsabilités pour la municipalité.

Les propriétaires ont également des responsabilités quant aux mesures nécessaires pour assurer la préservation de la valeur patrimoniale du bien cité. Quiconque altère, restaure, répare ou modifie de quelque façon un document, un objet ou un immeuble patrimonial cité doit se conformer aux conditions relatives à la conservation des valeurs patrimoniales de cet immeuble patrimonial auxquelles le conseil peut l'assujettir et qui s'ajoutent à la réglementation municipale lorsque dans un site patrimonial, les travaux suivants sont effectués :

1. Ériger une nouvelle construction ;
2. Modifier l'aménagement et l'implantation d'un immeuble, le réparer ou en modifier de quelque façon l'apparence extérieure ;
3. Procéder, même à l'intérieur d'un bâtiment, à l'excavation du sol ;
4. Faire un nouvel affichage ou modifier, remplacer ou démolir une enseigne ou un panneau-réclame.

Dans un souci d'obtention d'appuis, d'avis professionnels et de commentaires qui permettront de bonifier les paramètres du règlement visant le site patrimonial, la Ville de Gatineau a entrepris cette démarche de consultation :

Réalisée

Société d'histoire de Buckingham – 14 mai 2013

Centre de services de Buckingham – 2013-2014

Comité de toponymie – 27 juin 2013

Comité consultatif d'urbanisme – 7 juillet 2014

Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine – 25 septembre 2014

À venir

Citoyens de Buckingham – séance publique au CCU du 1^{er} décembre 2014

Prochaines étapes :

21 octobre 2014 : avis de présentation des règlements au conseil municipal

Début novembre 2014 : avis de signification aux propriétaires *

Début 2015 : adoption des règlements au conseil municipal

*Selon la LPC, le règlement de citation est applicable à compter de la date de la signification de l'avis spécial aux propriétaires des immeubles situés dans le site patrimonial cité.

Madame Gaudet est préoccupée par les obligations du propriétaire dans le cas des propriétaires de longue date qui souhaiteraient faire des rénovations. Monsieur Boissinot explique que la citation contribue à la sensibilisation, que la réglementation encadre la préservation du patrimoine et empêche des interventions inadéquates. Des subventions sont disponibles pour ce type de propriété.

Monsieur Blanchette n'est pas très à l'aise avec le nom choisi pour désigner le quartier cité. Il craint les mêmes réactions de citoyens qui ont contribué au retrait du nom de la rue Maclaren. Ce toponyme évoque un passé industriel dont l'histoire a mis en relief des aspects peu reluisant.

Le toponyme sert aussi à la mémoire de l'histoire.

Madame Gendron s'interroge sur l'implication du ministère de la Culture et des Communications puisque c'est la première fois qu'elle entend parler de ce dossier. Il serait intéressant de transmettre l'information aux intervenants régionaux du ministère de cette citation.

Monsieur Boissinot s'engage à transmettre l'information.

9. Parole des membres (commentaires et suggestions)

Aucun commentaire, ni suggestion.

10. Varia :

- a) Revitalisation de la gare de Masson

Monsieur Clément se demande s'il ne serait pas pertinent de se pencher sur la revitalisation de la gare de Masson dans le cas où la proposition du train à vapeur Masson-Montebello est retenue.

Il a eu l'occasion de visiter la gare de La Chute qui a été revitalisée avec des subventions totalisant une somme de 5.7 millions \$. Cette gare date de la même époque que celle de Masson.

Cette gare est protégée par citation par le gouvernement fédéral.

b) Comité de toponymie

Monsieur Clément s'interroge suite aux articles parus récemment dans le journal concernant les noms de rue à savoir si le Service des arts, de la culture et des lettres est en lien avec le comité de toponymie et par ricochet avec la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine.

Sonia Blouin agente culturelle en patrimoine au Service des arts, siège sur le comité qui est présidé par Bernard Savoie, archiviste de la Ville et où on y compte un représentant du Service des communications, un représentant du Service d'urbanisme ainsi que deux citoyens. La mission du comité de toponymie est d'identifier des toponymes significatifs pour être versés dans une banque pour qu'ultimement on puisse avoir un corpus de noms pour désigner des rues, des lieux et des édifices. Il y a eu à la demande du Centre de services de Gatineau une évaluation et un rapport d'analyse précisément pour les rues Alexis Carrel et Philipp Lenard. La recommandation au conseil a signifié que certaines villes ont rayé ces noms de leur liste de toponymes et redésigné le nom de rue. D'autres ont choisi de les préserver en disant qu'il y avait dans la toponymie un devoir de mémoire, mais que dans la description du toponyme on y mentionne les gestes reprochés.

Il est possible de modifier un nom de rue à la demande des citoyens s'il y a le dépôt d'une pétition de révision de 66 % des propriétaires de la rue concernée. Une demande dans ce sens est présentement en cours.

La banque de toponymie est une base de connaissances qui permet de faire une valorisation des noms et d'en préserver la mémoire.

Les membres de la Commission souhaitent que le comité de toponymie puisse revoir la recommandation et que le conseil municipal puisse reconsidérer la désignation de ces noms de rue.

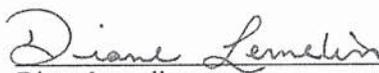
11. Prochaine rencontre

La prochaine réunion régulière est prévue le 27 octobre 2014 à la salle des Comités, maison du Citoyen.

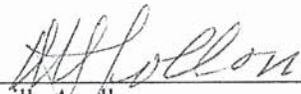
12. Clôture de la séance

La levée d'assemblée est proposée par madame Valérie Mandia et appuyée par madame Martine Gaudet. La séance se termine à 20 h 20.

Rédaction du procès-verbal


Diane Lemelin
Secrétaire de direction
Service des arts, de la culture et des lettres

Présidente de la Commission


Mireille Apollon
Présidente